



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement primaire

Etablissement scolaire du Mandement
Ecoles de : Dardagny / La Plaine / Russin / Satigny Mairie / Satigny Village
www.etablissement-scolaire-mandement.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Etablissement de Satigny

Jeudi 23 février 2012 de 18h00 à 19h30
Salle du conseil de l'école de Satigny Village

Présents :

Directeur : Yves Corbat

Secrétaire : Madlen Konrad

Représentants des
Enseignants : Noémie Moggio
Audrey Mercier
Bischoff Gagnière Marie-Françoise

Commune : M. Poget, Conseiller administratif

Responsable des
bâtiments scolaires : Luc Piller

Représentantes des
parents : Véronique Leuenberger
Dominique Moser
Catherine Schwager
Isabella Siddiqi

Invitée :

GIAP : Prisca Fuchs

Excusé :

Représentants des
Enseignants : Carlos Ballesteros

1. Bienvenue, accueil

M. Yves Corbat souhaite la bienvenue à tous et présente Mme Prisca Fuchs, responsable de secteurs du GIAP en charge des écoles de Satigny notamment.

1.1 Etat de la situation – prévision rentrée scolaire 2012

Les deux écoles de Satigny comptent à ce jour 390 élèves.

Il y a actuellement une prévision de la venue de 37 élèves de 1P, pour 47 départs d'élèves de 8P pour le CO. On constate un delta de 10 élèves sans tenir compte des élèves qui seront inscrits soit dans des écoles privées et des élèves frontaliers qui seront acceptés ici. Ces chiffres sont conformes par rapport au préavis relatif à l'étude de prévisions et perspectives scolaires pour la commune de Satigny édité par le groupe interdépartemental pour l'étude de l'évolution démographique.

Le directeur ajoute que pour notre région le ratio de 18 à 22 élèves par classe est celui qui est préconisé par la DGEP.

M. Corbat informe qu'actuellement le DIP travaille sur la restructuration des établissements du canton et étudie un nouveau coefficient de calcul à attribuer pour chaque établissement. Ce coefficient déterminera la dotation de prestations administratives dévolue à la gestion de l'établissement scolaire.

En principe un établissement de plus de 520 élèves est considéré comme grand et aura donc une enveloppe financière adaptée à sa taille. Le calcul tient également compte du milieu socio économique et culturel de la région ainsi que de la spécificité de l'établissement (plusieurs écoles, plusieurs communes).

1.2 Inscriptions rentrée scolaire 2012

M. Corbat rappelle que les 2 et 3 mars prochain auront lieu les inscriptions pour les futurs élèves de 1P. Il rappelle que la date de naissance limite pour intégrer l'école est actuellement le 31 juillet 2008 et qu'aucune dérogation ne sera prise en compte.

Mme Fuchs informe qu'il n'y aura pas de représentante du GIAP aux inscriptions et indique que les inscriptions pour le parascolaire auront lieu le mercredi 9 mai 2012 au réfectoire, de 8h00 à 12h30 et 17h00 à 19h00.

M. Corbat explique que dans le cadre de la collaboration entre les institutions de la petite enfance et l'école, un travail a été mené en vue d'établir une passerelle qui a pour objectif de permettre aux parents d'être mieux informés sur ce que représente le passage à l'école obligatoire. Ainsi sur invitation de Mme Diener, directrice de l'Omnibulle, le directeur s'est rendu à une soirée d'information destinée aux parents des futurs 1P. Cette séance a été couronnée de succès et a permis d'avoir une plateforme d'échanges très riches.

2. Suivi des dossiers en cours

2.1 Bilan provisoire activités parascolaires

Mme Fuchs informe que depuis janvier le GIAP travaille sur la restructuration des secteurs et que l'établissement du Mandement fera dorénavant partie d'une autre région pas encore définie, ce qui signifie un changement de secteur avec dès la rentrée prochaine un-e nouveau-elle responsable de secteur pour nos écoles.

Mme Fuchs précise que les équipes du parascolaire seront constituées d'animateurs et d'animatrices mais également d'un assistant socio-éducatif permanent. Son rôle permettra de gérer les équipes pour optimiser l'encadrement durant les animations et le repas.

M. Piller signale que dans d'autres établissements il existe un réseau de bénévoles pour le service, ce qui n'est pas le cas pour Satigny. On constate que les mardis et jeudis sont très chargés. Des solutions liées à la bonne organisation des repas ont été apportées suite à une réunion entre Mme Fuchs

De telles séances seront reconduites afin de trouver des solutions pratiques aux problèmes rencontrés.

La piste évoquée quant à la mise en place d'un réseau constitué de bénévoles est étudiée par le COET. Mme Moser demande si un appel aux bénévoles avait été fait, et Mme Siddiqi propose que cela se fasse. M. Poget estime qu'un tel projet mérite d'être étudié et va entamer une réflexion quant à sa faisabilité.

M. Corbat propose que l'école relaie cette demande et pense que la mise en place d'un réseau devrait s'organiser avant la fin de l'année scolaire présente.

Un tel apport d'aide permettrait aux animatrices de se consacrer pleinement aux enfants et les déchargerait de tâches liées au service des repas.

Mme Fuchs participera aux COET de Satigny jusqu'à la rentrée scolaire et sera probablement remplacée par une autre personne.

2.2 Manifestation "semaine sans écran"

La manifestation aura lieu la semaine du 23 avril 2012 et l'accent sera mis sur vivre une semaine sans écran aucun, à savoir ni ordinateur, ni télévision, etc.

Mme Moggio demande quelle collaboration pourrait être envisagée entre parents et enseignants ? et informe que les enseignants ont le désir de s'associer dans le processus organisationnel. L'expérience de l'année passée liée à la venue de parents en classe qui intervenaient directement face aux élèves pour narrer des contes de différentes origines a rencontré un franc succès et a été apprécié tant par les enseignants que les élèves.

Les RE proposent de travailler avec les parents dès le début de la mise en place du projet. Les RP accueillent cela avec enthousiasme et précise que cette opération ne pourra s'effectuer qu'en 2013.

2.3 Bilan législature CE actuel

Les enseignants se sont réunis pour faire la synthèse COET et ont remis leur synthèse au directeur. Globalement le bien-fondé de la tenue de ces séances de travail interpartenarial apporte une plus-value au niveau de la prise de conscience du fonctionnement de l'école. Cela permet également de remplir pleinement le rôle qui vise à améliorer le climat scolaire et sécuritaire.

M. Corbat demande aux RP et à M. Poget d'effectuer ce bilan et de le lui remettre dès que possible. Il se chargera d'en faire une synthèse tout en rendant accessible chaque bilan à l'ensemble des membres du COET.

Les RP proposent que la dernière séance du COET de la présente législature coïncide avec la première séance de la prochaine législature. Les membres du COET approuvent une telle demande. Le directeur décide qu'ainsi il sera fait.

En ce qui concerne les changements portants sur la prochaine législature il faut savoir que le ou la représentant-e du GIAP sera dorénavant un membre permanent du COET.

De plus, M. Corbat annonce qu'à la suite des vœux émis par les membres des 2 COET qu'il préside, il a formulé auprès du département la demande de pouvoir continuer à opérer avec 2 COETs pour la prochaine législature. Cette demande a reçu un préavis positif mais à nécessité une modification de l'actuel règlement sur les conseils d'établissement (C1 10.19). Le directeur annonce qu'en date du 9 février 2012 il avait reçu une lettre de la DGEP qui stipulait "au regard des spécificités de votre établissement et conformément à l'article 1, al. 3 du règlement sur les conseils d'établissement (C1 10.19), je vous confirme l'accord de la Direction générale de l'enseignement primaire pour le maintien de deux Conseils d'Etablissement durant la prochaine législature qui s'étendra de 2012- 2016."

L'ensemble du conseil accueille cette nouvelle avec satisfaction.

2.4 Elections 3 mai 2012

Le directeur relate que la séance d'information destinée aux parents afin de leurs permettre de mieux comprendre ou de découvrir le fonctionnement et le rôle d'un conseil d'établissement, n'a réuni qu'une quinzaine de personnes.

A ce jour 4 candidatures ont été déposées, la date limite étant fixée au 21 mars 2012. M. Corbat signale que s'il n'y a pas plus de 4 candidats, l'élection sera tacite, c'est-à-dire automatique. Elle peut être confirmée dès le 22 mars.

Bien que le processus électoral précise qu'en cas de non élection le document de présentation de candidats parents ne doit pas être élaboré, M. Corbat, sur demande des candidats propose de porter à la connaissance de l'ensemble des parents le document de présentation des candidats.

3. Divers

Les représentants des parents demandent quand Mme Marchesini pourrait assister à un de nos conseils ? M. Corbat va voir pour fixer un rdv.

M. Poget demande si pour la prochaine législature, on ne pourrait pas mener à bien le projet "Bien manger" ? M. Corbat et les enseignants confirment leur intérêt pour qu'un tel projet soit mené à bien et traité dans le cadre du COEt.

M. Poget signale que des mesures du taux de radon ont été faites dans les bâtiments des écoles et qu'elles sont largement en-dessous des normes réglementaires..

Mme Bischoff Gagnière demande à M. Poget s'il serait possible d'obtenir une série de maillots avec le logo de l'école pour être portés par les élèves lors de tournois ou autres manifestations. M. Poget a répondu favorablement à la demande que lui avaient formulé Mme Furnon et M. Corbat concernant l'acquisition d'un set de maillots. Il a cependant précisé que cette commande pourrait être honorée par la Commune sous condition que l'équipement respecte des règles éthiques précises. De plus il a indiqué que le travail de flocage des maillots devrait être fait par un atelier protégé.

M. Corbat précise que les démarches sont en cours et que l'équipement sera probablement fait courant l'an prochain.

M. Poget nous présente le plan des accès à l'école qui précise les voies à emprunter et qui notifie les interdictions de circulation. M. Corbat propose de distribuer ce plan le samedi matin de la veille de la rentrée scolaire 2012-2013, et pour les autres parents via le courrier scolaire.

Mme Siddiqi relaie la demande d'une mère d'élève qui émet le désir d'avoir une meilleure communication de la part de la direction lorsqu'un enseignant est absent pour une longue durée. M. Corbat répond qu'en cas d'absence de longue durée la procédure de mise en place d'un suppléant en lieu et place d'un remplaçant, qui lui est chargé d'effectuer des missions de remplacement courtes, peut s'avérer compliquée et donc ne facilite pas la communication aux familles. Il appartient à la direction de l'établissement d'assurer et d'organiser les remplacements à court terme. Lorsqu'il est établi qu'un enseignant sera absent pour une durée indéterminée, la mise en place de son remplacement est assurée par le SEREP (Service des remplacements). En ce qui concerne la transmission aux parents de la durée de l'absence, il va de soit que cela ne peut pas être pronostiqué et donc pas communicable aux parents.

Mme Siddiqi demande s'il est possible à l'enseignant d'éducation physique de prévoir des séances d'entraînement avant un tournoi ?

Les représentantes des enseignants remarquent que cela se fait déjà et que l'enseignante d'éducation physique a proposé un entraînement aux 6P à Satigny Village. Toutefois, en fonction du calendrier, il se peut que la MS ne puisse organiser spécifiquement des entraînements avec l'ensemble des élèves concernés.

Mme Mercier demande aux représentants de la Mairie s'il était possible de débayer l'ensemble des préaux lorsqu'il y a de la neige, afin d'éviter que ceux-ci ne se transforment en patinoire ce qui fut le cas ces dernières semaines.

M. Piller répond que cela n'est pas toujours possible. Toutefois il propose de débayer d'autres passages sans tout enlever.

Il est à noter que le nouveau revêtement des préaux satisfait l'ensemble des personnes qui fréquente ces espaces de loisirs et de détente.

Le directeur prend congé des membres du conseil en leurs précisant que suite au processus des élections, il confirmera la date de la tenue du prochain COET tout en les remerciant de bien vouloir garder à l'agenda celle du 26 mai 2012.

La séance est levée à 19h30.

Le prochain CE se tiendra le (à définir)